

Transmis à la Sous-préfecture

04 OCT. 2021

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID : 059-215901224-20210927-20\_27092021-DE

République Française

Département du Nord

ville de Cambrai



EXTRAIT DU REGISTRE

AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement

de CAMBRAI

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

**OBJET : N° 20**

**RAPPORTEUR : Madame GAILLARD**

**INTITULE : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU (RPQS). ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 21 Septembre 2021 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRESENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;  
M. François WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; M. MOAMMIN ;  
Mme DROBINOHA ; M. DHENIN ; Mme WIART ; M. SIMEON ; Adjoints au Maire  
M. BAVENCOFFE ; Mme DEMONTFAUCON ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;  
Mme CARDON ; Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;  
M. LAURENT ; M. TRANOY ; M. Laurent WIART ; Mme BRIQUET ; Mme CHATELAIN ;  
M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ;  
Mme BURLET ; M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :**

Mme LABADENS qui a donné procuration à Mme GAILLARD  
M. DOBREMETS qui a donné procuration à M. François-Xavier VILLAIN  
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme DEMONTFAUCON  
M. SIMPERE qui a donné procuration à M. SIMEON  
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE  
M. SIEGLER qui a donné procuration à M. PA VILLAIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Benoit VAILLANT

Cadre réservé au  
Secrétariat Général de la Mairie

Mesdames, Messieurs,


En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics (R. P. Q. S.) de l'eau doit être présenté par la collectivité organisatrice au Conseil Municipal au plus tard le 30 septembre de l'année suivant l'exercice concerné.

Un décret et un arrêté en date du 2 mai 2008 ont par ailleurs précisé un certain nombre d'informations (dénommées indicateurs de performance) que devait reprendre chaque R. P. Q. S.

Ce rapport reprend pour l'essentiel les informations figurant dans le rapport annuel que le délégataire doit remettre à l'autorité délégante en application de l'article L.411-13 du C. G. C. T.

C'est enfin un outil d'amélioration et de suivi de la gestion du service à partir des indicateurs de performance.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le rapport 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021  
Reçu en préfecture le 04/10/2021  
Affiché le   
ID : 059-215901224-20210927-20\_27092021-DE

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,



Pour le Maire,  
Mme Dominique GAILLARD  
Adjointe au Maire déléguée au Cadre de Vie,  
à l'Environnement et aux Travaux